S4 formed

Ministère de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Bureau des Sites

ARRETE

Le Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historiqu scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages de l'Aude dans sa séance du 4 mai 1945

ARRETE:

Article Ier. - Sont inscrites sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aude l'île de la Nadière sur l'étang de dages commune de la Nouvelle et la passerelle de bois sur pilotis qui y conduit.

Parcelles cadastrales visées

section B - 80 a II9 incluses

Article 2. - le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de La Nouvelle et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

> Paris, le 22 noût 1947 Par délégation le Directeur de l'Architecture R. PERCHET

Pour ampliation le/chef du bureau des sites

Menny

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Port-la-Nouvelle. — Île de la Nadière sur l'étang des Bages et passerelle de bois sur pilotis qui y conduit (parcelles n° 80 à 119, section B du cadastre) [S. Ins.: 22 août 1947].

DEPARTEMENT

B _ AUDE _ _ COMMUNE

d PORT - LA-NOUVELLE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

6816 T (Seef. 1970) Section A7.

Echelle : 1/100

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

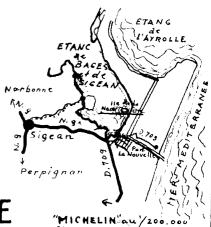
(A) ILE DE LA NADIÈRE

Extrest certifié conforme au ples accidentes à la dote et dessus (3).

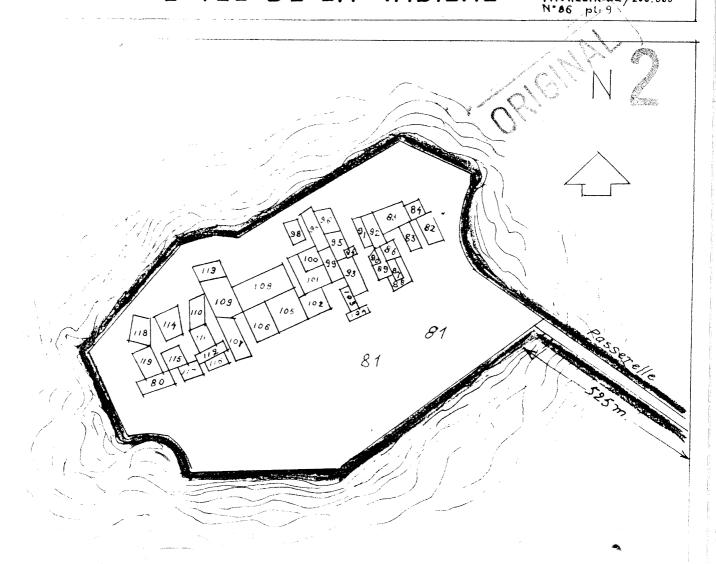
A_NAPAONNE 15 23 - 06 - 87 (m) pecteur Central HI Centre Food A PRS

LA NOUVELLE,

CANTON: SIGEAN ARROND'T; NARBONNE



L'ILE DE LA NADIERE



PARTIE INSCRITE

Cadastre révisé en 1963 Section AY Nouveaux numéros: 4 à 49

Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites pitteresques de l'Aude l'île de la Nadière sur l'étang de Bages, commune de La Nouvelle, et la passerelle de bois sur pilotis qui y conduit.

Parcelles cadestrales visées :

Section B - 80 à 119 incluses.

(erroté de 22 ACUT 1947)